



P R E F E T D E L A H A U T E - G A R O N N E

Direction Départementale des Territoires
Service Environnement, Eau et Forêt

Arrêté inter-préfectoral fixant le périmètre
d'élaboration du Schéma d'Aménagement et
de Gestion des Eaux Hers Mort Girou

Le Préfet de la région Midi-Pyrénées
Préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet du Tarn
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.212-3 et R.212-26 à R. 212-28;

Vu l'arrêté du Préfet coordonnateur de bassin du 1er décembre 2009 approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Adour-Garonne 2010-2015

Vu la consultation réglementaire des collectivités territoriales concernées de l'Aude, de la Haute Garonne et du Tarn sur le projet de périmètre du SAGE Hers Mort Girou

Vu l'avis du Conseil Général de la Haute Garonne en date du 01 décembre 2010

Vu l'avis du Conseil général de l'Aude en date du 31 janvier 2011

Vu les avis des communes du département de l'Aude concernées, consultées sur le projet de périmètre du SAGE Hers Mort Girou

Vu les avis des communes du département de la Haute Garonne concernées, consultées sur le projet de périmètre du SAGE Hers Mort Girou

Vu l'avis de la commission de planification en date du 25 octobre 2010

Considérant que le bassin versant de l'Hers Mort-Girou est identifié dans le SDAGE Adour Garonne 2010-2015 comme devant faire l'objet d'un SAGE élaboré au plus tard en 2015

Considérant que la future Commission Locale de l'Eau devra inscrire son action relative à la gestion quantitative, et plus particulièrement pour la retenue de la Ganguise, dans le cadre d'une commission "gestion quantitative" inter bassins Hers Mort/Fresquel conjointe, afin d'aboutir à une gestion concertée et cohérente de la ressource en eau pour les enjeux communs à ces deux bassins.

Sur proposition de Mme la Secrétaire Générale de la préfecture de la Haute Garonne,

ARRETE

Article 1^{er} : Le périmètre d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Hers Mort Girou s'appuie sur l'unité hydrographique de l'Hers Mort et du Girou. Il reprend les limites du bassin versant hydrographique à l'exception des communes situées sur la limite du district RMC pour lesquelles la limite est communale.

Article 2 : Le périmètre du SAGE Hers mort Girou sera modifié à l'issue de la révision du périmètre du SAGE Agout contigu. Cette modification concernera les parties des communes de Montegut Lauragais, Nogaret, Roumens, Aguts, Lavaur, Marzens, Montgey, Pechaudier et Puylaurens incluses dans le bassin versant Hers mort/ Girou et actuellement intégralement incluses dans le périmètre du SAGE Agout.

Article 3 : Les 182 communes des départements de l'Aude, de la Haute Garonne et du Tarn listées en annexe du présent arrêté sont incluses pour partie ou totalité de leur territoire dans le périmètre du SAGE Hers Mort Girou..

Article 4 : Le Préfet de la Haute Garonne est chargé du suivi de la procédure d'élaboration du SAGE.

Article 5 : Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Article 6 : Les Secrétaires Généraux des préfectures de l'Aude, de la Haute Garonne et du Tarn, les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures des départements concernés et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le ministère chargé de l'environnement www.gesteau.eaufrance.fr.

Le préfet de l'Aude

Le préfet de la Haute Garonne

Le préfet du Tarn

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Préfecture

Olivier DELCAYROU

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Françoise SOULIMAN

Marcelle PIERROT

Fait le,

16 SEP. 2011

Annexe à l'arrêté délimitant le périmètre du SAGE Hers Mort Girou

Liste des communes

Département de l'Aude : 22 communes

Communes	Territoire inclus	Communes	Territoire inclus	Communes	Territoire inclus
BELFLOU	total	MARQUEIN	total	PAYRA-SUR-L'HERS	total
CUMIES	total	MAYREVILLE	partiel	PEYREFITTE-SUR-L'HERS	partiel
FAJAC-LA-RELENQUE	total	MEZERVILLE	partiel	SAINTE-AMANS	partiel
FONTERS-DU-RAZES	partiel	MOLANDIER	partiel	SAINTE-CAMELLE	partiel
GENERVILLE	partiel	MOLLEVILLE	total	SAINTE-MICHEL-DE-LANES	total
GOURVIEILLE	total	MONTAURIOL	total	SALLES-SUR-L'HERS	total
LA LOUVIERE-LAURAGAIS	partiel	MONTFERRAND	total		
LES CASSES	total	MONTMAUR	total		

Département de la Haute Garonne : 140 communes

Communes	Territoire inclus	Communes	Territoire inclus	Communes	Territoire inclus
AIGREFEUILLE	total	CASTELMAUROU	total	LAPEYROUSE-FOSSAT	total
ALBIAC	total	CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	partiel	LAUNAGUET	partiel
AUCAMVILLE	partiel	CEPET	total	LAUZERVILLE	total
AURIAC-SUR-VENDINELLE	total	CESSALES	total	LAVALETTE	total
AURIN	total	CORRONNAC	partiel	LE CABANIAL	total
AUZEVILLE-TOLOSANE	partiel	DEYME	total	LE FAGET	total
AUZIELLE	total	DONNEVILLE	total	LOUBENS-LAURAGAIS	total
AVIGNONET-LAURAGAIS	total	DREMIL-LAFAGE	total	L'UNION	total
AYGUESVIVES	total	ESCALQUENS	total	LUX	total
AZAS	partiel	FALGA	total	MASCARVILLE	total
BALMA	total	FLOURENS	total	MAUREMONT	total
BAZIEGE	total	FOLCARDE	total	MAURENS	total
BAZUS	total	FONBEAUZARD	partiel	MAUREVILLE	total
BEAUPUY	total	FOURQUEVAUX	total	MERVILLA	partiel
BEAUTEVILLE	total	FRANCARVILLE	total	MONDOUZIL	total
BEAUVILLE	total	GARDOUCH	total	MONESTROL	partiel
BELBERAUD	total	GARGAS	partiel	MONS	total
BELBEZE-DE-LAURAGAIS	partiel	GARIDECH	total	MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE	partiel
BELESTA-EN-LAURAGAIS	total	GAURE	total	MONTBERON	total
BONREPOS-RIQUET	total	GIBEL	partiel	MONTBRUN-LAURAGAIS	partiel
BOULOC	partiel	GRAGNAGUE	total	MONTCLAR-LAURAGAIS	total
BOURG-SAINT-BERNARD	total	GRATENTOUR	total	MONTESQUIEU-LAURAGAIS	total
BRUGUIERES	total	JUZES	total	MONTGAILLARD-LAURAGAIS	total
CAIGNAC	total	LA SALVETAT-LAURAGAIS	total	MONTGEARD	partiel
CAMBIAC	total	LABASTIDE-BEAUVOIR	total	MONTGISCARD	partiel
CARAGOUDES	total	LABASTIDE-SAINT-SERNIN	total	MONTJOIRE	partiel
CARAMAN	total	LABEGE	total	MONTLAUR	total
CASTANET-TOLOSAN	total	LAGARDE	total	MONTPTOL	partiel
CASTELGINEST	total	LANTA	total		

MONTRABE	total	SAINT-FELIX-LAURAGAIS	partiel	SEYRE	total
MOURVILLES-BASSES	total	SAINT-GENIES-BELLEVUE	total	TARABEL	total
MOURVILLES-HAUTES	total	SAINT-GERMIER	total	TOULOUSE	partiel
NAILLOUX	partiel	SAINT-JEAN	total	TOUTENS	total
ODARS	total	SAINT-JEAN-LHERM	total	TREBONS-SUR-LA-GRASSE	total
PAULHAC	partiel	SAINT-JORY	partiel	VACQUIERS	partiel
PECHABOU	total	SAINT-JULIA	total	VALLEGUE	total
PECHBONNIEU	total	SAINT-LEON	partiel	VALLESVILLES	total
PIN-BALMA	total	SAINT-LOUP-CAMMAS	total	VARENNES	total
POMPERTUZAT	partiel	SAINT-MARCEL-PAULEL	total	VAUX	total
PRESERVILLE	total	SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE	total	VENDINE	total
PRUNET	total	SAINT-PIERRE	total	VERFEIL	total
QUINT-FONSEGRIVES	total	SAINT-PIERRE-DE-LAGES	total	VIELLEVIGNE	total
RAMONVILLE-SAINT-AGNE	partiel	SAINT-ROME	total	VILLARIES	partiel
RENNEVILLE	total	SAINT-SAUVEUR	total	VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS	total
RIEUMAJOU	total	SAINT-VINCENT	total	VILLENEUVE-LES-BOULOC	partiel
ROUFFIAC-TOLOSAN	total	SAUSSENS	total	VILLENOUVELLE	total
SAINT-ALBAN	partiel	SEGREVILLE	total		
SAINTE-FOY-D'AIGREFEUILLE	total				

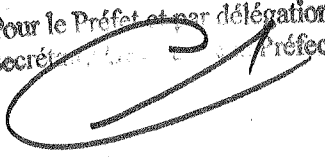
Département du Tarn : 20 communes

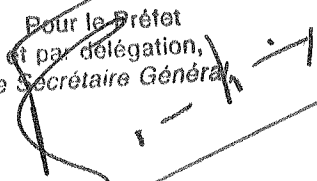
Communes	Territoire inclus	Communes	Territoire inclus	Communes	Territoire inclus
ALGANS	total	GARRIGUES	partiel	PUECHOURSI	total
APPELLE	total	LACOUGOTTE-CADOUL	partiel	ROQUEVIDAL	total
BANNIERES	total	LACROISILLE	total	TEULAT	total
BELCASTEL	total	MAGRIN	total	VEILHES	total
BERTRE	partiel	MAURENS-SCOPONT	total	VILLENEUVE-LES-LAVOUR	total
CAMBON-LES-LAVOUR	total	MONTCABRIER	total	VIVIERS-LES-LAVOUR	total
CUQ-TOULZA	total	MOUZENS	total		

Le préfet de l'Aude

Le préfet de la Haute Garonne

Le préfet du Tarn

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Préfecture

Olivier DELCAYROU

16 SEP. 2011
Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général

François SOULIMAN


Marcelle PIERROT